



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
SPIE ICS

# Le MENSUEL

Janvier 2025

**FLASH**  
**►►►► info!**

## Signature de l'accord « Frais professionnels »

Après de nombreux mois à travailler sur l'accord des frais professionnels, la direction ainsi que toutes les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, FO et la CGT) ont trouvées un compromis pour arriver à un accord honnête pour toutes les parties.

- Dès le 1<sup>er</sup> février 2025, la valeur faciale du ticket restaurant passe à 10€.
- L'indemnité d'éloignement passe elle à 25€ dès la 1ère nuit pour les ETAMS et dès la 3eme nuit pour les CADRES (sauf pour une formation).
- Les dépenses liées à l'alcool ne pourront pas donner lieu à un remboursement lors d'un déjeuner.
- Le forfait petit déplacement reste inchangé (11,08€).
- Le forfait grand déplacement est modifié à hauteur de 19,40€ et pour les frais réels, le montant s'élève à 25 € le midi et 35 € pour le soir.

## Proposition de signature de l'accord « Astreintes »

À la suite de la réunion avec notre directeur général, la signature n'a pas pu être faite dans la mesure où la direction s'est engagée à revenir vers nous avec une nouvelle mouture de texte.

Cet accord sera à nouveau proposé pour une potentielle signature.

### Vos délégués syndicaux CFDT SPIE ICS :

Franck BOUSQUET +33 618142040 (Site de Toulouse)

Pascal FITTON +33 786875892 (Site de Marseille)

Loyd LEVY +33 649611550 (Site de Nantes)

Serge ZENATTI +33 608620223 (Site de Metz)